



02 38 27 05 05
Plus d'infos sur

<http://ouzouersurloire.fr>



Direction de publication :
Michel RIGAUX, Maire

Mise en pages :
Aurélie Coppée
07 70 26 88 54
www.acwi.fr

PASSATION DE COMMANDEMENT

DÉCISIONS MUNICIPALES

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2019

- Convention avec la commune de DAMPIERRE pour participation de 50% des travaux d'équipement de l'éclairage du terrain de pétanque.

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2019

- Attribution d'une subvention de 1000€ au comité départemental d'équitation pour l'organisation de Grand Départemental du tourisme équestre ayant lieu sur notre commune les 22/23 juin 2019
- Revalorisation du tarif de la redevance eau et assainissement
- Augmentation de l'amplitude horaire de la garderie périscolaire (ouverture à 7h le matin)
- Recrutement d'agents pour un accroissement saisonnier d'activité (service technique)

L'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux et délibérations sont librement consultables au secrétariat de mairie ou sur le site internet.

FÊTE NATIONALE

OUZOUER SUR LOIRE
13 JUILLET
21h30 RDV place de la Mairie
pour la retraite aux flambeaux
23H FEU D'ARTIFICE
ETANG COMMUNAL
BAL DES POMPIERS
Restauration assurée par Les Pompiers à partir de 18h30

OUZOUER SUR LOIRE
2019
14 juillet
Commémoration fête Nationale
RDV 10h45 place du Comice
Défilé jusqu'au monument aux morts
avec
les pompiers, les véhicules militaires,
Le Ruquet Memory Club & Le réveil

PASSATION DE COMMANDEMENT

Au centre de secours d'OUZOUER/LOIRE
Entre le Capitaine Claude HAMARD
Et le lieutenant Yohan CARLIER

SAMEDI 7 SEPTEMBRE 2019
A 16H 30
AU CENTRE DE SECOURS

Ouvert à tout public

Un vin d'honneur sera offert à l'issue de la cérémonie
Avec la participation du Réveil



MERCI À NOS HANDBALLEURS



RÉUNION PUBLIQUE AXA LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ DE VOTRE COMMUNE

MARDI 16 JUILLET 2019 À 16H
AU FOYER CARNOT



PLAN NATIONAL CANICULE 2019

Le **Plan National Canicule 2019** ayant pour objectif d'anticiper l'arrivée d'une canicule, définit les actions à mettre en œuvre aux niveaux local et national, pour prévenir et limiter les effets sanitaires de celle-ci, et adapter au mieux les mesures de prévention et de gestion au niveau territorial, en portant une attention particulière aux populations vulnérables.

Dans ce contexte, le CCAS d'OUZOUER SUR LOIRE se doit d'assurer une attention particulière envers les personnes âgées de 70 ans et plus, afin de les sensibiliser sur cette période à risques et les enjoindre à se faire recenser en mairie, pour les plus vulnérables d'entre elles qui le souhaitent.

En cas de fortes chaleurs, un suivi quotidien et personnalisé sera ainsi exercé par les services municipaux envers ces administrés.

Sur instructions préfectorales, **un registre communal nominatif et confidentiel** sera ouvert à cet effet, et communiqué au Préfet à sa demande en cas de déclenchement du Plan d'alerte et d'urgence.

Pour autant, les personnes plus jeunes, inaptes au travail, adultes handicapés ou fragiles peuvent également, si elles le souhaitent, se faire recenser pour bénéficier d'un suivi.

Si vous êtes concerné, il vous suffit de déposer le coupon ci-dessous à la Mairie, ou de téléphoner au secrétariat pour que soit enregistrée votre inscription (02.38.27.05.05).

PLAN D'URGENCE SANITAIRE 2019

Nom.....

Prénom

Adresse.....

Date Naissance

.....

Tel personnel (impératif)

Tel enfant ou voisin

Nom de cette personne

Motif de l'inscription (inapte au travail/adulte handicapé/fragile/autre...)

.....

RENTREE SCOLAIRE 2019 - 2020

Depuis l'an dernier, l'école fonctionne sur 4 jours :
lundi, mardi, jeudi et vendredi.
Le mercredi est géré par la Communauté de communes
du Val de SULLY.

HORAIRES

Ecoles :
De 8h 45 à 12h 00 et de 13h 45 à 16h 30
Ouverture des portails des écoles 10 minutes avant
(8h35 et 13h35)

Accueil périscolaire :
Le matin de 7h 00 à 8h 30 (changement d'horaire,
augmentation de l'amplitude)
Le soir de 16h 30 à 18h 30

INSCRIPTIONS RESTAURANT SCOLAIRE ET ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

L'inscription est obligatoire avant toute fréquentation,
le dossier d'inscription est commun au restaurant
scolaire et à l'accueil périscolaire.

La réservation des repas et créneaux d'accueil
périscolaire se fait en remplissant une fiche de
réservation.

A partir de la nouvelle rentrée scolaire 2019/2020,
il n'y aura plus qu'une seule fiche de réservation/
annulation pour l'année scolaire, qui regroupera le
restaurant scolaire et l'accueil périscolaire. Elle sera à
compléter par les familles et à retourner au plus tard le
15 août 2019 puis au fur et à mesure de vos besoins
(en respectant les délais de réservation/annulation) ou
pour l'année complète.

Annulations, modifications et inscriptions de dernière
minute possibles : consulter le règlements du
restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire.

Tous ces documents seront téléchargeables sur le site
internet de la mairie (www.ouzouersurloire.fr) à partir
du 1er juillet 2019 ; ils seront à remettre à l'accueil
périscolaire ou dans la boîte aux lettres du périscolaire
ou à adresser par mail ([accueil.periscolaire@
mairieouzouersurloire.fr](mailto:accueil.periscolaire@mairieouzouersurloire.fr)) au plus tard le 15 août 2019.

Important : changement du numéro de téléphone du
restaurant scolaire dans le courant de l'été, le nouveau
numéro vous sera communiqué à la rentrée scolaire.

Attention

**En cas d'impayé de restaurant scolaire et/ou
d'accueil périscolaire, toute inscription pour la
prochaine année scolaire sera refusée jusqu'à
épurement de la dette.**

FORUM DES ASSOCIATIONS

ARTISANS ET COMMERCANTS
des communes de
DAMPIERRE EN BURLY
Et **OZOUER SUR LOIRE**

Samedi 7 septembre 2019
De 10 à 17h
Sur le site de DAMPIERRE EN BURLY

PORTES-OUVERTES

CANTINE / GARDERIE / MATERNELLE

SAMEDI 31 Août
de 10h à 12h30



1944 - 2019

La célébration du 75ème Anniversaire des
combats du Maquis de LORRIS
aura lieu le **DIMANCHE 11 AOUT**
à **15 heures** au Carrefour de la Résistance
du massif forestier de LORRIS

**L'Association des Familles et Amis des
Anciens du Maquis** de Lorris souhaite associer
la jeune génération aux vétérans du Maquis
de Lorris et sollicite vivement votre présence à
cette cérémonie du Souvenir.

Vous déposerez une rose devant les
cénotaphes, procédez à la lecture du nom
des Morts pour la France, apportez les gerbes
de fleurs aux autorités qui les déposeront au
Mémorial.

Les bénévoles de l'AFAAM vous
accompagneront

Renseignements - inscription :
Annick Cassagnol **06 10 56 64 24**
cecile.cassignol@wanadoo.fr
claudine.boennec@orange.fr
06 89 63 31 39

Le service de portage des repas à domicile (RAD) existe sur notre commune depuis 1989 ; au fil du temps, les livraisons ont été étendues à la commune voisine de DAMPIERRE EN BURLY. Une vingtaine d'administrés en bénéficient actuellement.

Les RAD sont confectionnés à la cantine scolaire par un cuisinier recruté à cet effet.

Ces repas sont distribués quotidiennement du lundi au vendredi inclus au domicile des personnes âgées et/ou souffrantes, en perte d'autonomie ou en convalescence qui en formulent le souhait, et pour une période déterminée par l'intéressé(e).

Tous les usagers bénéficient de leurs repas **tous les jours, samedis, dimanches et jours fériés inclus.**

Chacun peut choisir ses repas suivant la carte, 2 choix sont proposés pour l'entrée, plat, fromage et dessert, sauf pour les régimes sans sel ou sans sucre.

Le pain est fourni.

Pour une 1ère adhésion, il est nécessaire de compter un délai de 48 heures.

Prix du repas : 7.55€.

Pour un potage : 0.50€

(délibération CCAS n° 17 du 02/09/2014)

Pour toute inscription ou renseignement, contacter l'agent en charge du portage des RAD au **06.30.89.65.65**, ou le secrétariat de Mairie **02.38.27.05.05**.

PRÉPARER SES VOYAGES À L'ÉTRANGER

S'INFORMER

Sur la sécurité dans le pays

- La rubrique « Conseils aux voyageurs » du site Internet du ministère de l'Europe et des affaires étrangères vous informe sur les risques propres à chaque pays et les précautions à prendre.
- Les fiches pays vous renseignent sur les problèmes de sécurité, la fiabilité des moyens de transport, les risques sanitaires et les conditions d'hygiène locale, les us et coutumes et la législation locale.
- Il est important de choisir un circuit touristique ou un lieu de villégiature qui offre le maximum de sécurité. Les cartes de la rubrique « Conseils aux voyageurs » vous indiquent, pour chaque pays, le degré de sécurité de ses différentes régions.
- Les zones rouges sont formellement déconseillées, car elles peuvent représenter un risque élevé pour votre vie et votre sécurité.
- Les zones orange sont déconseillées sauf raisons impératives (professionnelle ou familiale)

PLANIFIER

Sur la sécurité dans le pays

- Il est nécessaire de souscrire aux assurances adaptées (notamment rapatriement / hospitalisation) lorsque vous vous rendez à l'étranger.
- Pensez à enregistrer les numéros d'urgence locaux, de votre assurance et du consulat. Il existe des services consulaires dans la plupart des pays.

INSCRIVEZ-VOUS SUR LE SERVICE EN LIGNE GRATUIT « ARIANE »

Pourquoi s'inscrire ?

Créé par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, le site Ariane permet à tout ressortissant français, lors d'un voyage ou d'une mission ponctuelle à l'étranger, de se signaler afin de bénéficier, par mail, SMS ou téléphone, d'informations et de consignes de sécurité en temps réel dans le pays de villégiature. Ariane permet également aux autorités françaises, en cas de crise, de connaître votre présence dans un pays.

<http://diplomatie.gouv.fr/ariane>

L'inscription sur le site Ariane, conçue en concertation avec la CNIL, offre toutes les garanties de sécurité et de confidentialité des données personnelles. Elle ne se substitue pas à l'inscription au registre des Français établis hors de France dès lors que le temps de séjour est supérieur à 6 mois.

Pour plus d'informations vous pouvez vous rendre sur le site du ministère de l'Europe et des affaires étrangères: <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

BRUITS DE VOISINAGE - L'AFFAIRE DE TOUS...

Avec les beaux jours revient le problème récurrent des bruits de voisinage. Rien de plus désagréable que de s'installer sur sa terrasse avec des amis (ou même sans...) et d'entendre la tondeuse du voisin se mettre en route à l'heure du déjeuner.

Au fait, qu'est-ce qu'un bruit de voisinage ?

« Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution ».

Conformément à l'arrêté municipal n° 22 du 24/04/2013, « les travaux de bricolage, jardinage, percussions, vibrations, ainsi que l'usage des tondeuses à gazon, taille-haies, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ou autres instruments ou outils bruyants ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de	8h30 à 12h et de 14h 30 à 19h 30
Les samedis de	9h00 à 12h et de 15h à 19h
Dimanches et jours fériés de	10h à 12h »

Compte-tenu des plaintes qui affluent régulièrement au secrétariat de mairie, nous pensons utile de rappeler ces quelques règles.

Respect de l'autre et courtoisie ne nuisent point...



SÉCURITÉ DU NUMÉRIQUE : LE RANÇONGICIEL

DÉFINITION D'UN RANÇONGICIEL

- Un rançongiciel (ransomware en anglais) est un programme malveillant dont le but est de chiffrer partiellement ou entièrement les données d'un système, bloquant ainsi leur accès.
- La machine peut être infectée après l'ouverture d'une pièce-jointe, ou après avoir cliqué sur un lien malveillant reçu dans des courriels, ou parfois simplement en navigant sur des sites compromis, ou encore suite à une intrusion dans le système.
- Le principal but recherché est d'extorquer de l'argent à la victime en échange de la promesse (pas toujours tenue) de retrouver l'accès aux données corrompues. Si l'intention de ce type d'attaque est cybercriminelle, le mode opératoire de ces attaques peut être lourd de conséquences pour les victimes qui peuvent par exemple voir leur activité paralysée.
- Particulièrement répandues, ces attaques sont de plus en plus sophistiquées et peuvent toucher l'ensemble des acteurs de la société, qu'il s'agisse de citoyens ou d'organisations publiques ou privées.

COMMENT SE PROTÉGER D'UNE ATTAQUE RANÇONGICIEL ?

Effectuez des sauvegardes régulières de vos données critiques

Ces sauvegardes vous permettent de limiter le préjudice de l'incident et de reprendre vos activités rapidement. Les supports de ces sauvegardes doivent être déconnectés physiquement du réseau afin d'éviter toute compromission en cas d'incident. Faites également des tests de restauration de sauvegarde réguliers afin de vérifier votre capacité à restaurer vos données en cas d'incident.

Mettez à jour régulièrement vos logiciels

Les rançongiciels utilisent les vulnérabilités des programmes pour se propager, appliquez donc de manière régulière et systématique les mises à jour de sécurité du système et des logiciels installés sur vos systèmes.

Privilégiez un compte utilisateur pour vos usages courants

N'utilisez pas un compte avec des droits «administrateurs» pour consulter vos messages ou naviguer sur Internet.

Méfiez-vous des messages douteux

Ne faites pas confiance à l'expéditeur de courriers électroniques dont l'origine ou la forme vous semble douteuse et méfiez-vous des pièces-jointes et des liens suspects. Il convient en effet de ne pas cliquer sans vérification sur les liens ni d'ouvrir les pièces jointes présentes ; une attention toute particulière devant être apportée aux messages de provenance inconnue, d'apparence inhabituelle ou frauduleuse.

Voir les bonnes pratiques de l'informatique :
www.ssi.gouv.fr/precautions-elementaires/

CHIENS ABOYEURS...

Avec plus de 7 millions de chiens en France, nombreux sont ceux qui ont quelques soucis de voisinage...OUZOUER SUR LOIRE n'y échappe pas, les plaintes se multiplient au secrétariat de mairie. Difficile en effet de supporter des aboiements à répétitions, en pleine nuit ou au cours de la journée.

Les chiens AUSSI doivent respecter les voisins. Un chien qui aboie constamment provoque un bruit intense, risque de déclencher des aboiements en cascades de la part de ces congénères...c'est rapidement insupportable pour les voisins !

Si votre chien aboie sans cesse durant votre absence, ou même lorsque vous êtes là, ne le laissez pas seul dans le jardin et consultez un vétérinaire : c'est très souvent un symptôme de mal être chez votre animal.

Rappelons que ces bruits de comportement ou bruits domestiques sont soumis aux dispositions du Code de la santé publique :

«Article R 1334-31 : aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité »



COMITÉ DE JUMELAGE

Le moment majeur de notre séjour à Great-Ayton du 23 au 27 août 2018 a été marqué par l'inauguration d'un sorbier des oiseleurs qui a été planté sur la place principale de Great Ayton pour fêter les 20 ans du jumelage entre les 2 villages.

Notre séjour a été organisé par nos amis autour du Capitaine James Cook. En effet, cela a été l'occasion de fêter l'anniversaire les 250 ans de son premier voyage en mer; visite du «Captain Cook Schoolroom museum» à Great Ayton ; à Whitby, nous avons visité «le Captain Cook Memorial Museum». C'était un homme très intéressant, un humaniste de la première heure qui a été apprenti dans cette ville; célèbre découvreur et cartographe.



Après la journée libre du samedi, place à une soirée festive et dansante avec un groupe folklorique. Et comme toujours la soirée a été agrémentée d'un délicieux buffet.



Cette année, nous accueillons nos amis du 22 août au soir au 26 août 2019 au matin. Nous avons prévu d'aller visiter les inventions de Léonard de Vinci à Amboise au Clos Lucé.

Des cours d'anglais sont proposés par le Comité de Jumelage niveau pré-intermédiaire et niveau confirmé à la salle de réunion de l'Oratoire à Ouzouer sur Loire.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Nikola KURYS ASSELIN

Léopold BOUTET

Augustine QUELQUEJAY WELBY

10 AVRIL 2019

17 AVRIL 2019

27 AVRIL 2019

MARIAGES

Alexandra LACUBE & Sylvain SALMON

Claude JOULIN & Olivier BRIAIS

20 AVRIL 2019

20 AVRIL 2019

DÉGÈS

Désiré DELORME

Jean PONCEAU

Marie DE MERINDOL Vve MILLET

Robert MILLERIOUX

Huguette JOLIVEAU Vve ARLICOT

Roland BEZI

Yvette FREMONT Vve POUTHIER

Maurice PALMAR

Monique BRASSEUR épouse MANCEAU

23 MARS 2019

6 AVRIL 2019

22 AVRIL 2019

25 AVRIL 2019

27 AVRIL 2019

30 AVRIL 2019

14 MAI 2019

19 MAI 2019

5 JUIN 2019